

LA CITE

URBANISME ARCHITECTURE ART PUBLIC

■ ET SON
SUPPLEMENT
TEKHNE
CONSACRE A
L'INFORMATION
ET LA TECHNIQUE
DU BATIMENT

■ 1926 ■

VOLUME VI JUILLET NUMERO 1

REVUE MENSUELLE BELGE
LA CITÉ
URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC
RECONSTRUCTION
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

REDACTEURS :

MM. Fern. BODSON, architecte (Bruxelles); J. DE LIGNE, architecte (Bruxelles); J. EGGERICX, architecte (Bruxelles); Huib. HOSTE, architecte (Bruges); Raymond MOENAERT, architecte (Bruxelles); L. van der SWAELMEN, architecte-paysagiste (Bruxelles); J. M. van HARDEVELD (Amsterdam); M. Raph. VERWILGHEN, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles). Secrétaire de la Rédaction.

COLLABORATEURS

ARCHITECTES :

Richard ACKE (Courtrai); H. P. BERLAGE (La Haye); H. J. BIRNSTINGL A. R. E. B. A. (Londres); Gaston BOGHEMANS (Menin); J. BORLEE (Jodoigne); Victor BOURGEOIS (Bruxelles); Ch. CONRADY (Bruxelles); Julien de RIDDER (Bruxelles); Marcel GUILLEMINAULT (Paris); Léon GRAS (Anvers); J. E. HOEBEN (Bruxelles); V. HUSZAR (Hollande); LE CORBUSIER SAUGNIER (Paris); Edw. LEONARD (Anvers); J. J. P. OUD (Rotterdam, Hollande); Jozef PEETERS (Anvers); Gust. SCHLEICHER (Allemagne); F. SEROEN (Bruxelles); Raym. THIBAUT (Bruxelles); Carlos THIRION (Verviers); Henri VAN DE VELDE (La Haye, Hollande); Théo van DOESBURG (Paris); P. VORIN (Paris); E. A. VAN TONDEREN (architecte).

CRITIQUES D'ART :

Maurice CASTEELS (Bruxelles); André de RIDDER (Anvers); Elie FAURE (Paris); FIERENS-GEVAERT (Bruxelles); Julien LEONARD (Paris); Paul LEON (Paris); Jacques MESNIL (Paris); Léon ROSENTHAL, Paris, etc.

TECHNICIENS :

Charles de GRONCKEL (Bruxelles); A. KNAPEN (Bruxelles); L. J. SERIN (Bruxelles), etc., etc.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « La Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, Saint-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies. Dépôt principal : Librairie LAMERTIN, 58-62 Coudenberg, Bruxelles.

ABONNEMENT: Belgique, 25 francs; Etranger, 30 francs. Le numéro, 2 fr. 50. Les abonnements peuvent se prendre en versant leur montant au crédit du Compte chèques postaux n° 166.21 (Revue : « La Cité ».) Moyennant un supplément de 3 francs les numéros seront envoyés mensuellement sous enveloppe cartonnée.

TEKHNE

REVUE D'INFORMATION CONSACRÉE A
L'ARCHITECTURE, L'URBANISME, L'ART PUBLIC
ET A LA TECHNIQUE DU BATIMENT

1^{RE} ANNÉE (NOUVELLE SERIE) NUMERO 1

NOTRE SUPPLEMENT SA RAISON D'ETRE. SON PROGRAMME.

A plusieurs reprises des lecteurs de « La Cité » nous ont exprimé le désir de voir accorder une place importante aux questions techniques, intéressant l'industrie du bâtiment. Mais la disposition typographique de cette Revue ne permet pas d'intercaler dans le texte des clichés souvent indispensables à la compréhension d'une étude d'ordre technique. C'est pour parer à cette difficulté, tout en donnant pleine satisfaction à nos lecteurs, que nous avons décidé d'annexer à la Revue « La Cité » un supplément. Celui-ci ne sera pas seulement consacré à la Technique du Bâtiment; il fournira en outre à nos lecteurs une documentation abondante sur toutes les questions actuelles, ayant des rapports avec l'architecture, l'urbanisme, l'art public.

Nous dépouillerons revues et journaux et signalerons les nouvelles intéressantes, les articles de marque. Nous ferons dans les périodiques belges et étrangers des coupures importantes et reproduirons souvent in extenso, — en citant sources et auteurs — les études particulièrement intéressantes. Nous publierons les programmes et les résultats des concours publics d'architecture et d'art industriel. Nous annoncerons les congrès, les conférences, les expositions.

Pourquoi avons-nous donné à ce supplément le titre de « Tekhné »?

D'aucuns se rappelleront encore l'influence qu'exerça sur l'évolution de l'architecture moderne en Belgique la vivante revue qui parut sous le nom de Tekhné de 1911 à 1913. Ils se souviendront que « Art et Technique » qui lui succéda et parut jusqu'au moment de la guerre, avait fait survivre le nom de Tekhné, dans le titre de son supplément.

« La Cité » est née du désir de continuer après-guerre la lutte entamée par ces deux revues contre les poncifs et les pastiches, et d'affirmer la tradition vivante de l'art moderne.

D'ailleurs, les fondateurs de « La Cité » étaient pour la plupart, d'anciens rédacteurs ou collaborateurs de « Tekhné » et d' « Art et Technique ».

C'est pour témoigner une fois de plus de cette filiation que nous avons tenu à donner au supplément qui dorénavant sera annexé à la Revue « La Cité » le titre de « Tekhné ».

Nous nous efforcerons d'en faire pour nos lecteurs une source de documentation abondante et utile.

LA DIRECTION.

SUPPLEMENT AU VOLUME VI. NUMERO I DE « LA CITE »

POUR QU'ON N'ENLAIDISSIE PAS BRUXELLES

PLACE ROYALE, PLACE DU TRÔNE,
PLACE POELAERT, PLACE SAINTE-CROIX

La Société Belge des Urbanistes et Architectes Modernistes, émue de toute une série d'attentats que l'on médite de commettre à la beauté et au caractère des paysages urbains de l'agglomération bruxelloise, fait appel à l'opinion publique, aux esprits raisonnables et aux gens de goût pour qu'ils s'insurgent avec énergie contre les conceptions malheureuses qui conduisent les auteurs de certains projets ou les inspirateurs de diverses solutions proposées à des problèmes encore en suspens :

I

La S. B. U. A. M. met en garde contre toute nouvelle atteinte à l'intégrité de l'ensemble merveilleux et particulièrement « grande ville » que constitue la Place Royale, les abords du Parc et la place du Trône :

DEMOLITION OU ELARGISSEMENT ET MODIFICATION A L'ARCADE DE LA RUE DE NAMUR.

Aucun architecte, aucun artiste digne de ces qualifications, n'oseraient proposer ni l'élargissement, ni la disparition de cette arcade.

Tout élargissement, sous quelque aspect qu'on le conçoive, modifiera le rythme régnant tout autour de la place Royale, de telle manière que l'harmonie en sera compromise à tout jamais.

La démolition, que ce soit d'une ou de toutes les arcades, aura des effets analogues et tout aussi désastreux, non seulement au point de vue du rattachement indispensable des blocs de construction entre eux, mais encore par suite de ce qu'elle mettra tout à fait à découvert les dénivellations des différents accès ou issues et les inflexions disgrâ-

cieuses de certains d'entre eux, alors que les arcades ainsi que les décrochements ou les saillies sur les alignements témoignent, chez l'auteur, d'une véritable inspiration de génie à l'effet de masquer ou de réduire par illusion d'optique ces désavantages.

Une solution immédiate au problème de la circulation est à portée de main et le simple bon sens commande de l'adopter à l'instant même : l'imposition du sens unique à la montée de la rue de Namur.

Tout conducteur de véhicule déclarera qu'étant donné la circulation giratoire d'ores et déjà imposée place Royale, ce n'est qu'un jeu, et de toute aisance, que de prendre l'arcade à la montée pourvu que l'on soit bien assuré qu'aucun véhicule ne peut s'y présenter en sens inverse. En effet, pour s'engager de la place Royale dans la rue de Namur, on attaque l'arcade perpendiculairement, ce qui n'offre aucune espèce de difficulté, ni de danger, fût-ce aux véhicules les plus larges et même quelque peu lancés pour gravir la côte de la rue de Namur.

L'inflexion vers la droite, l'arcade franche, est à la portée du conducteur le plus maladroit si, bien entendu, répétons-le, aucun véhicule ne peut se présenter devant lui à la descente. C'est à la descente, le coude à prendre avant l'arcade, laquelle se présente de biais, puis la brusque inflexion contraire à droite, obligatoire pour contourner la place Royale, qui offrent du danger.

Il n'y a aucune objection pertinente à opposer au détournement du trafic à la descente par la place des Palais.

La S. B. U. A. M. signale qu'un groupe de ses membres à élaboré, il y a plusieurs années déjà, le projet d'une artère de grande capacité circulatoire qui relierait la rue de

Namur, à la hauteur de la Banque d'Outremer, au bas de la ville par une courbe, assainissant du même coup le quartier de la rue des Petits Carmes, de la rue des 4 Fils Aymon et de la rue Bodenbroeck, pour rejoindre la rue de l'Hôpital élargie. Pareille artère résoudrait définitivement le problème de communication directe de la Porte de Namur vers la Bourse.

La S. B. U. A. M. demande l'institution d'un concours d'idées pour la mise au point du projet de cette artère et l'aménagement de ses abords, ainsi que pour l'étude d'une autre communication possible, destinée à relier pratiquement la Porte de Namur à la Place de la Monnaie et à la Place de Brouckère.

PLACE DU TRONE ET STATUE EQUESTRE DE LEOPOLD II

La S. B. U. A. M. demande le respect de l'intégrité de la place du Trône telle que l'a créée le maître architecte Balat. Quand par accident, on détient un chef-d'œuvre, il est criminel d'y apporter des altérations ou des modifications de quelque nature qu'elles soient.

De n'importe quelle façon qu'on l'imagine, il serait hideux de placer en cet endroit la statue équestre de Léopold II, nonobstant les plus extrêmes réserves à formuler quant à la valeur artistique du monument en lui-même et du caractère hors d'époque de ce modélage.

II

PLACE POELAERT

On voudrait démolir une arcade rue de Namur, mais l'on veut en inventer une rue des 4 Bras!

Sans entrer ici dans l'exposé détaillé, ni dans la discussion approfondie de toutes les raisons qui condamnent ce projet, retenons seulement :

a) Qu'il est inconsidéré de vouloir embouteiller la circulation de l'avenue Louise dans une arcade de 8 mètres d'ouverture

sous laquelle devraient se croiser deux lignes de tramways et deux courants de véhicules divers, qu'il serait absurde, autrement, d'astreindre à un double crochet pour contourner l'arcade-obstacle!

b) Qu'il est hors du temps d'aller exhumer des vieux papiers de feu Poelaert un projet qui ne pourrait jamais être qu'un contresens ajouté à tous ceux dont fourmille le Palais de Justice.

c) Quant à la servitude d'unité architecturale sur le pourtour de la place Poelaert et les retours dans les rues y aboutissant, louable dans son principe, il est intolérable qu'en plein XX^e siècle, on puisse songer encore à la concevoir en un mauvais style Louis XIV de pacotille. N'est-on pas encore instruit par le fiasco retentissant de ces soi-disant harmonisations du genre de celle, si absurde, que l'on a amorcée entre le Parvis de la Collégiale et Sainte-Gudule.

La S. B. U. A. M. demande que l'on mette un terme à ces aberrations du sens esthétique et de simple sens commun, et que l'on institue un concours entre architectes pour la servitude d'architecture unitaire place Poelaert et ses abords, tous « styles » exclus.

III

PLACE SAINTE-CROIX, A IXELLES

On peut se demander comment il est possible qu'une administration publique, qui sans doute s'arme, à l'égard des spéculateurs, de garanties jugées suffisantes, au point de vue financier, prétende n'imposer, pour seule sûreté dans l'ordre esthétique, qu'un habillage en vieux neuf d'édifices à destination moderne cependant : maisons de commerce et appartements, un camouflage ridicule sous le masque d'un soi-disant style Renaissance flamande, combien approximatif et oiseux du reste.

Comment la même administration ne prend-elle aucune assurance, d'autre part, que les groupes financiers concurrents s'assureront au moins le concours d'un architecte

de toute première valeur que puissent agréer ses confrères de la corporation.

La S. B. U. A. M. demande qu'au lieu d'imposer du style Renaissance ou tout autre style périmé, tout « style » soit au contraire rigoureusement exclu et que l'on insère en outre dans le cahier des charges une clause disant que l'avant-projet du groupe dont les offres seraient accueillies au point de vue financier sera soumis à une commission d'architectes modernistes éminents, laquelle aura droit de rejeter sans appel les solutions architecturales qui ne seraient pas de haute valeur et le pouvoir dans ce cas d'imposer au dit groupe financier le choix d'un autre architecte à la suite d'un concours public pour la solution architecturale.

Il tombe sous le sens que dans un cas de l'espèce l'adjudication-concours devrait être conçue à deux degrés : un premier concours-

adjudication pour la sélection des offres marchandes et techniques, un second concours pour la solution esthétique, dans le cadre de la combinaison adoptée.

Il faut amèrement regretter aussi que l'administration ne songe pas un instant dans son projet à réserver ou à prévoir la solution convenable de communications à grande capacité circulatoire entre la Place Sainte-Croix et la Porte de Namur, notamment, ainsi que vers Etterbeek et Boendael.

La succession de ces diverses initiatives malheureuses, conduites selon des méthodes irrémédiablement vicieuses au point de vue de leur résultat esthétique, induit à d'assez sombres réflexions quant à la courbe du baromètre de la culture esthétique nationale en l'an de grâce 1926, deuxième quart du XX^e siècle.

UN PRECURSEUR DE L'ART DECORATIF MODERNE UNE INTERVIEW DE M. J. DE PRAETERE

Depuis longtemps nous caressons l'espoir de pouvoir faire connaître à nos lecteurs l'œuvre accomplie à l'étranger par notre compatriote J. de Praetere. En attendant que nous puissions réaliser ce projet nous croyons intéressant de publier ici une interview parue il y a quelques semaines dans « Le Soir ». Nos lecteurs y verront avec plaisir que l'on semble enfin vouloir utiliser chez nous le remarquable talent d'organisation de ce précurseur.

Nous avons rencontré M. De Praetere, de retour de Berne, où, avec MM. Paul Lambotte et Fierens-Gevaert, il collabora à l'organisation de l'Exposition belge, qui obtint un si vif succès.

M. De Praetere est un maître en matière d'art décoratif. Les circonstances ont fait que

la Suisse, où il s'établit pendant de nombreuses années, tira un plus grand profit que nous de son talent et de sa science. Mais aujourd'hui il revient en Belgique, et il consacrera désormais à son pays une activité dont l'étranger avait reconnu la valeur.

Nous demandons à M. De Praetere de nous rappeler brièvement les différentes phases de cette activité.

« Il y a vingt ans, nous dit-il, que je fus nommé par les autorités communales directeur de l'Ecole et du Musée des Arts décoratifs de Zurich. On me demandait de réformer l'enseignement de cet établissement et de le mettre à l'usage des besoins nouveaux de l'industrie et des métiers. Nous étions en 1905; le fameux « Werkbund » allemand n'existe pas encore.

» Je reçus un jour la visite de M. Muth-

SUPPLEMENT AU VOLUME VI. NUMERO I DE « LA CITE »

sius, qui était inspecteur des Arts décoratifs à Berlin. Il me confia qu'il était l'objet de très vives attaques de la part des corporations patronales et ouvrières, qui voyaient un danger dans son projet de simplification de l'architecture et de la composition ornementale.

» Je lui suggérai de faire un autre front contre les corporations patronales des métiers en associant à son œuvre tous ceux qui étaient gens de combat et pénétrés des principes modernes.

» Bientôt adhérèrent à ces principes les architectes Peter Behrens, Bruno Paul, Jessen, Scharfvogel. On nomma un secrétaire de ce groupe, et en 1907 se réunissaient à Munich cinq cents artistes, architectes, décorateurs, peintres, parmi lesquels les personnalités les plus en vue.

» Le « Werkbund » fut créé, son programme était : réorganisation totale de l'architecture et des industries d'art pour une esthétique moderne et par le principe de la qualité en matière de technique et l'emploi des matériaux.

» Aujourd'hui, cette puissante organisation groupe plus de dix mille membres : industriels, commerçants, artistes, artisans, savants, etc. Les résultats ? Supériorité et extension industrielle, production recherchée, chiffre d'affaires d'exportation inespéré, installation de nombreuses industries nouvelles, facteur économique d'énorme valeur.

» L'Autriche organisa sans tarder son « Werkbund » à la direction duquel on vit Josef Hoffman et Vetter. La Hollande suivit avec Berlage et Penaat, la Suisse avec Bühler, Alther et Kienzle.

» Des groupements analogues se fondèrent en Suède et au Danemark.

» L'œuvre du « Werkbund » s'accomplit lentement, car on devait tout refaire.

» En Suisse, à Zurich d'abord, à Bâle ensuite, j'ai organisé complètement l'enseignement professionnel et industriel. J'avais en vue les apprentis et les ouvriers d'âge moyen ; en nombre restreint, les jeunes gens qui devaient devenir les créateurs en matière de

pièces de mobilier, d'orfèvrerie, d'art graphique, ferronnerie, industrie textile, etc.

» Les écoles que j'ai fondées sont placées dans le centre de contrôle des patrons et des corporations ouvrières. Chaque métier a une commission de surveillance, plus le professeur de l'institut. La commission est renouvelée par moitié chaque année.

» Chaque métier a pour son développement trois années d'études et, comme point de départ, un programme détaillé admis par le corps de métier, avec obligation de renouveler ce programme tous les ans, afin de se tenir en contact avec les progrès de la technique et de l'art.

» Ces écoles fonctionnent à la satisfaction générale ».

Nous demandons à M. De Praetere de nous donner son avis sur la situation de l'art décoratif en Belgique :

« Avons-nous profité des enseignements de l'étranger ? Ne lui sommes-nous pas inférieurs en cette matière ? »

« Je vous répondrai franchement. La Belgique manque totalement d'organisation en ce qui concerne son enseignement technique, surtout au point de vue pédagogique. On devrait créer plusieurs types d'écoles utiles à nos industries, avec la collaboration des patrons et des syndicats. Il est de toute nécessité que nous ayons des programmes d'études solidement élaborés, selon les desiderata techniques, et choisis pour l'exécution des modèles d'une institution centrale, qui se créerait à Bruxelles, pour former des artisans d'art et des professeurs. Il faudrait que l'accord s'établisse sur un programme unique, qui aurait l'adhésion de tous les groupements patronaux et syndicataires. On créerait ainsi le «Werkbund» belge. C'est une nécessité. Nous ne réaliserons autrement aucun progrès ».

« Quelle sera, demandons-nous à M. De Praetere, l'œuvre que vous comptez entreprendre en Belgique ? »

« La province de Hainaut a mis à ma disposition des locaux dans sa nouvelle école industrielle, à La Louvière, pour y créer des types de meubles exclusivement exécutés par

la machine. Nous créerons, comme conséquence directe de cette innovation, une exposition ambulante, destinée à faire connaître dans toute la région et dans tout le pays les produits ainsi obtenus. Ce sera un enseignement esthétique et technique à la fois, et l'industrie et les ouvriers en retireront un bénéfice immédiat.

» D'autres innovateurs suivront dans le do-

maine des arts graphiques et l'industrie textile.

» Nos métiers d'art doivent retrouver leur gloire des temps passés. La Belgique peut reprendre cette place en formant sans tarder une élite d'artistes créateurs et d'ouvriers spécialisés. Ce serait le commencement d'une renaissance et l'apport de nouveaux facteurs économiques ».

A. D.

RECONSTRUCTION

Voici deux « échos » parus récemment dans la presse française, et qu'il nous paraît intéressant de publier ici.

Il ne faudrait certes pas en conclure : « Voilà ce qu'on fait en France —, et voici ce qu'on fait en Allemagne. »

Et pourtant, les réalisations importent...

COMMENT LA VILLE DE HAMBOURG RESOLUT LA CRISE DU LOGEMENT

Au lendemain de la guerre, le port libre de Hambourg connut, comme toutes les villes, une crise terrible du logement.

Cette crise est aujourd'hui conjurée.

Il est intéressant de connaître les moyens employés par les Hambourgeois pour traverser les moments difficiles.

Dès qu'il fut reconnu que les locaux d'habitation ne correspondaient plus aux besoins de la population, il fut créé un Office du logement, muni de pleins pouvoirs pour parer au plus pressé.

Toute convention directe entre individus fut interdite.

Il fallut pour louer s'adresser à l'Office du Logement.

Par ailleurs, le recensement des locaux d'habitation fut rapidement établi.

A chaque ménage, à chaque particulier ne fut accordé qu'un nombre déterminé de pièces.

Occupiez-vous un local contenant plus de pièces que celles auxquelles vous donnait droit votre situation de famille?

Vous étiez prié de céder les pièces en excédent à un « sans-logis ».

Si vous n'acceptiez pas de bon gré ce locataire, l'Office du Logement vous l'imposait.

La force de ce système fut l'équité absolue qui présida à son emploi. Nulle considération mondaine, nulle intervention ne fit fléchir la rigueur avec laquelle fut employée une méthode qui n'était évidemment pas sans entraîner quelques inconvénients.

Il fallut notamment changer la destination de quelques pièces et bon nombre de salles de bains furent transformées en cuisines.

Par ailleurs, les locataires en quête de domicile ne purent pas s'entendre directement avec les propriétaires.

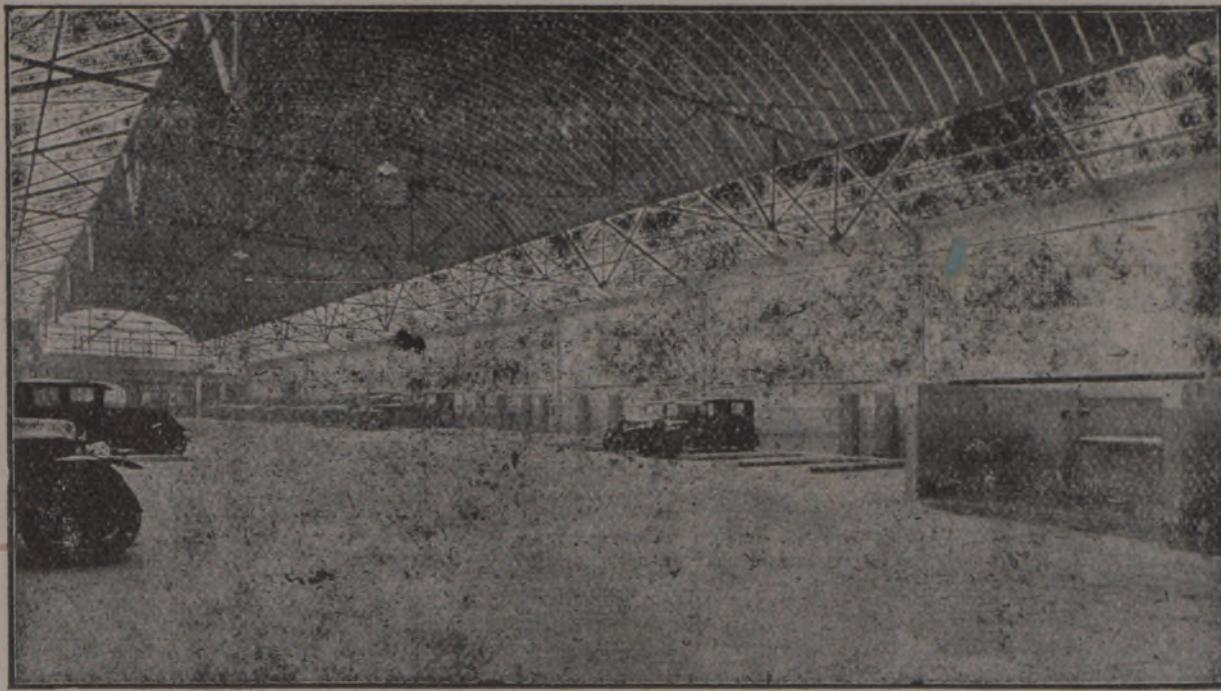
Ils se faisaient inscrire à l'Office du Logement qui en établissait une liste.

Au fur et à mesure des disponibilités, les locataires étaient envoyés dans un logement déterminé, qu'ils ne pouvaient pas refuser.

Ces procédés draconiens furent facilement admis par le public. Le sens de la discipline aidant, chacun se soumit à ce régime.

Cependant, on construisait.

Un certain nombre d'immeubles — vastes casernes à appartements nombreux — ont été construits.



LA CHARPENTE - COUVERTURE

"OMEGA"

Société Anonyme

6, Avenue de Koekelberg, Berchem-Bruxelles
Téléphone 606.15

CHARPENTES MÉTALLIQUES
pour tous emplois

Spécialité de Grandes Portées

CONSTRUCTIONS MODERNES
— CLAIRES — AÉRÉES —
312 ELÉGANTES - ÉCONOMIQUES



S. A. "Construction Industrielle", ALOST

22, Rue du Rempart

Téléph. 56

Entreprises Générales - Bureaux d'Etudes

TOUS TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS CIVILES

Spécialité de constructions d'Usines

BÉTON ARMÉ — CHARPENTES MÉTALLIQUES

AV.-PROJETS ET DEVIS GRATUITS SUR DEMANDE

349

Grande Vitrerie, Miroiterie et
Verres spéciaux de la Couronne

H. Pieret-Pirotte

Avenue de la Couronne, 378, Bruxelles

Téléphone 370.24

Entreprise de tous travaux de vitrages. —

Glaces claires et argentées pour tout usage

Argenture, biseautage et réargenture. —

Verres à vitres, toutes dimensions et épaisseur

Même maison à Ottignies Tél. 79

308

BUREAU TECHNIQUE POUR
l'INDUSTRIE et le BATIMENT

T. I. B.

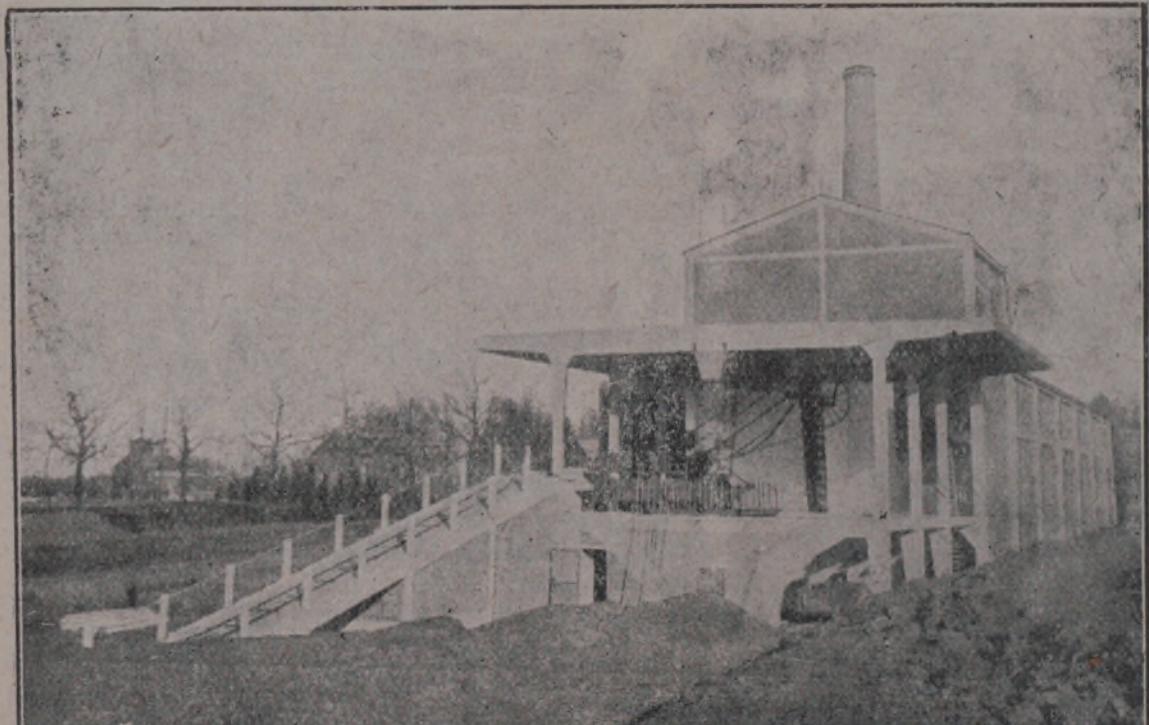
Rue du Canal, 65, Bruxelles Tél. 142.67
132, Longue rue Neuve, Anvers Tél. 317.62

Béton Armé

Arthur D'Havé - Systèmes Brevetés

Etude des plus délicates questions
Techniques en collaboration avec
MM. les Architectes

343



Carreaux Céramiques

(unis masse pleine)

PAVEMENTS

REVETEMENTS

CHEMINEES

N.V. Tegelfabriek "Schiedam,,

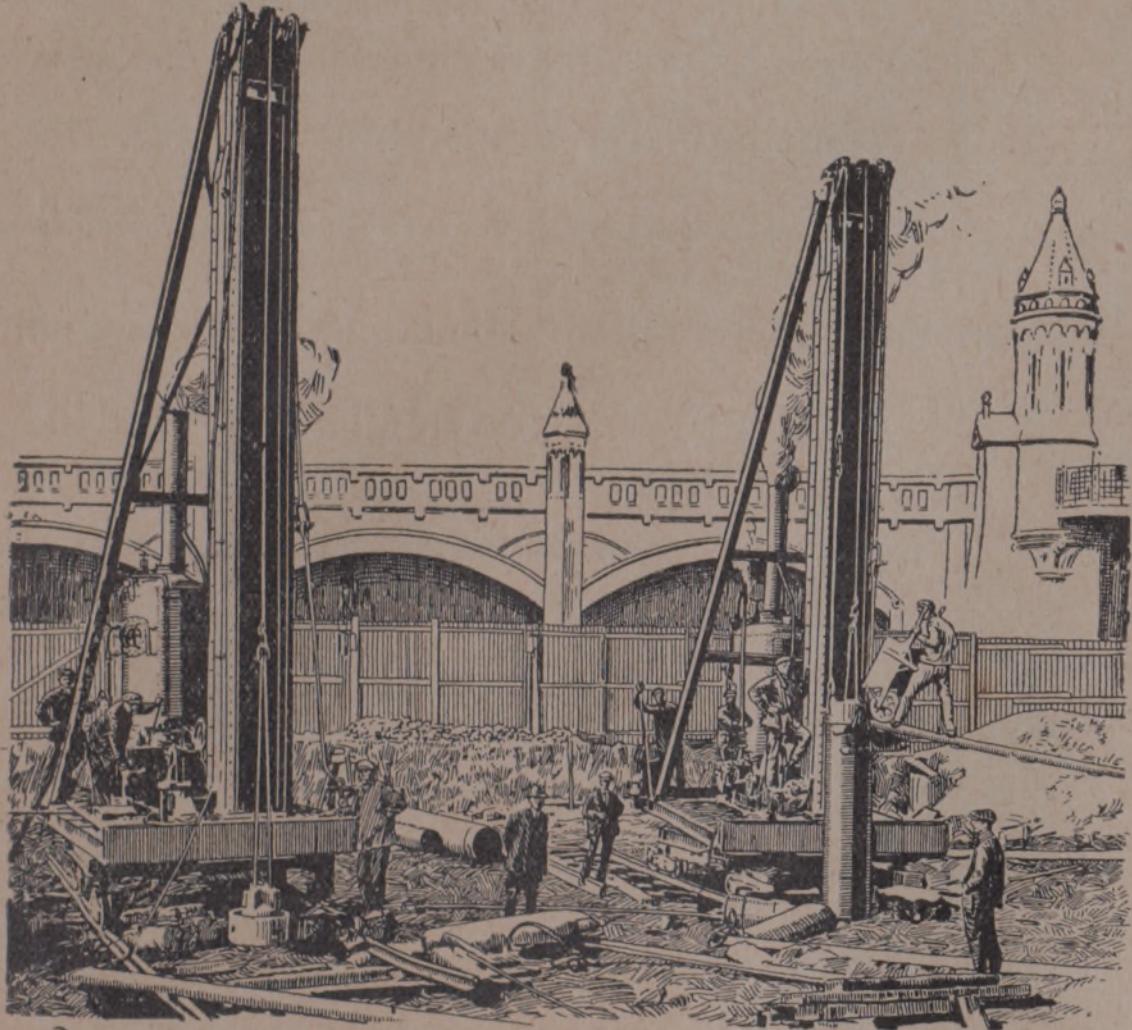
SCHIEDAM (HOLLANDE)

BUREAU DE VENTE :

4, rue Léopold, Liége

346

La C^{ie} des Pieux Franki vient de terminer
les Fondations de la
Synagogue d'Anvers



470 Pieux Franki de 8 mètres dans un
terrain très aquifère composé de sable
limoneux.

Architecte : J. De Lange, à Anvers
Entreprise : Van Riel et Van den Berg, à
Anvers.

Demandez la brochure explicative illustrée
n° 32 du procédé Franki qui constitue, en même
temps, un véritable traité des fondations en
mauvais sol, à

PIEUX FRANKI
Un spécialiste pour vos fondations

Liège. - Rue Grétry, 196.

Paris. - Rue de Clichy, 54

chauffage Belge
B.L.

F. LIMPENS & C^{ie}

Ingénieurs Civils

71, rue Bara, BRUXELLES - Téléphone 236.15

24, Longue rue du Vanneau, ANVERS - Téléphone 117.89

CHAUFFAGE CENTRAL par l'eau chaude à basse pression et
à circulation accélérée, par la vapeur à haute et basse
pression, par la vapeur détendue, par la vapeur
d'échappement, par pulsion d'eau chaude ...

Ventilateurs et Humidificateurs d'air

Bains-Douches pour Charbonnages

Installations Industrielles

345

PEINTURE

LES TRAVAUX DE PEINTURE que vous avez à faire exécuter ne seront faits à bas prix et en vous donnant toutes les garanties de solidité et de durée que si votre peintre emploie les produits de la maison

DE KEYN FRÈRES

27, Rue aux Choux, 27, BRUXELLES

Téléphones: 288,12-163,64

ANVERS

Canal des Vieux Lions, 37-39,

Tél. : 7477

LIÈGE

Rue des Guillemins, 59

Tél. : 7047

CHARLEROI-MARCINELLE

Rue de Limborg, 37

Tél. : 3868

GAND

Avenue de la Cour, 1

Tél. : 1964

NAMUR

3, Rue Delvaux, 3

Tél. : 1220

USINES :

14, Impasse du Vernis, ANDERLECHT

Tél. : 458.82

13, Avenue de l'Indépendance, KOEKELBERG

Tél. : 635.46

Tournez ce feuillet pour en avoir la preuve.

PARCE-QUE...

La Maison DE KEYN Frères est :

La plus ancienne firme Belge (fondée en 1840);
Elle a la plus grande vente du pays (6 maisons de vente, 2 usines);

Elle fournit au plus bas prix (suppression de l'intermédiaire, vente directe du fabricant aux consommateurs);

Elle ne livre que des produits purs (certificats d'analyse délivré sur demande avec toute commande).

La firme ne fournissant pas aux particuliers, s'adresser à un entrepreneur de peinture pour obtenir ses produits.

Si votre peintre ne les emploie pas nous tenons à votre disposition des adresses de Patrons peintres sérieux dont les travaux vous donneront entière satisfaction.

VOLUME
6

LA CITE D'ARCHITECTURE URBANIQUE

NUMBER
10

DANS LES REGIONS DEVASTEES

Si dans son ensemble, l'œuvre de la Reconstitution des Régions Dévastées a été une faillite, au point de vue architectural, il ne faudrait pas en conclure que cette formidable activité a été déployée sans profit pour notre art, ni surtout sans qu'on n'y découvre — rari nantes in gurgite vasto — des manifestations intéressantes.

Nous avons bien l'intention de donner un jour une synthèse de cette période qui fut une des plus actives de notre histoire architecturale contemporaine. Les quelques années qui nous en séparent nous fournissent un recul suffisant que pour nous permettre d'en dégager des enseignements.

En attendant, et à titre de préface, nous extrayons de nos cartons quelques photographies et les notes qui les commentent.

D'aucuns seront surpris de l'importance que nous attachons à de modestes « restaurations ». Ils perdent de vue que la « Maison de la rue Conscience, à Roulers », est la première œuvre d'architecture « cubiste » qui fut édifiée en Belgique et qu'elle suscita, à sa naissance, d'âpres discussions.

Ce que l'on qualifiait alors de « front architectuur » est devenu fort à la mode depuis que cette architecture fut « redécouverte » à l'Exposition des Arts Décoratifs de Paris.

Mais il est bon de rappeler que c'est dans un coin de Flandre qu'est né, chez nous, de par l'audace créatrice d'un architecte brugeois, ce qui s'affirme de plus en plus comme devant être le style de l'après-guerre.

L. C.

LA CITE. JUILLET 1926

RESTAURATION D'IMMEUBLES ENDOMMAGES

L'architecte travaillant dans les régions dévastées s'est trouvé souvent devant des constructions gravement endommagées, mais qui, cependant, étaient en trop bon état pour être démolies. Malheureusement, la plupart de ces constructions n'étaient guère intéressantes; au contraire, elles portaient presque toujours le caractère de laideur qui stigmatise les constructions du siècle passé. L'architecte se voyait donc placé devant deux solutions également impérieuses : l'une consistant à consolider, à restaurer de vilains bâtiments, l'autre devant aboutir à un résultat d'ordre esthétique.

Les illustrations ci-jointes montrent quelques solutions que j'ai cru devoir adopter; comme elles n'ont nulle prétention à être des modèles, je serais enchanté si mes confrères voulaient les passer au crible de la critique.

J'ai été guidé surtout par le désir de conserver absolument tout ce qui pouvait rester en place; ainsi lorsqu'une toiture était suffisamment solide, tout en manquant de proportions, je me suis abstenu de la démolir pour la remplacer par une nouvelle toiture qui aurait pu être complètement en harmonie avec le nouvel aspect de l'immeuble.

MAISON SITUÉE RUE CONSCIENCE, A ROULERS

Cette façade présentait la collection complète des ornements qui faisaient l'orgueil de nos pères et qui, de nos jours, font notre désespoir. Il y avait une plinthe en pierre de taille moulurée; les fenêtres étaient encadrées de moulures en saillie, et surmontées d'un fronton, le tout en ciment; des modillons décorés étaient sensés supporter la corniche à denticules. Il y avait, en outre, le balcon soutenu par des consoles à feuilles d'acanthe et surmonté de vases en fonte garnis de plantes en zinc. Le grenier, qui sert de dépôt de marchandises, en communication directe avec le magasin situé à côté, était largement éclairé au moyen d'une lucarne à fronton et ailerons et d'œils de bœuf en zinc, décorés dans le goût album V. M., etc.

La pierre de taille, l'enduit de la façade, la menuiserie du rez-de-chaussée et la toiture ayant été copieusement mitraillés, il s'agissait de remettre en état cette façade, construite d'ailleurs en excellents matériaux, tout en conservant le grenier-magasin et la toiture qui le couvrait.

Les bandeaux moulurés de pierre, engagés profondément dans les murs, nous ont amené tout naturellement à choisir pour cette façade un parti horizontal très prononcé. Il nous a suffi de faire enlever les moulures pour avoir des bandeaux « remis en état » et qui étaient en même temps à l'échelle de cette façade, longue de 14 m.

Des retraits augmentant la capacité éclairante des baies ont remplacé les saillies aux fenêtres.

Comme le large couloir donnant accès au balcon allait devenir une chambrette, le balcon est tout naturellement devenu une de ces fenêtres saillantes, que nous appelons à tort « loggia ».

La façade a été entièrement décapée et recouverte ensuite d'un enduit simili; cet enduit permet d'imiter plus ou moins bien diverses pierres blanches. Nous croyons inutile de dire que nous n'avons rien imité du tout; et nous nous sommes, au contraire, efforcés de lui donner son caractère d'enduit.

Les châssis des fenêtres à l'étage sont anciens.

MAISONS SITUÉES RUE VERTE, A WERVICQ

Lorsque nous fûmes appelés à dresser les plans de restauration de cette maison, le propriétaire avait déjà fait poser quelques nouveaux châssis de fenêtres, afin de rendre certaines chambres habitables. Notre rôle s'est donc borné surtout à diviser deux maisons en trois maisons, à enlever les ornements de la façade, à faire une nouvelle porte d'entrée, surmontée d'une fenêtre saillante.

Suite aux modifications intérieures, la façade de la petite maison a dû être restaurée. En dehors de l'ancienne statue de Saint-Roch que nous avons maintenue en place, les saillies des seuils, linteaux et corniches constituent les seuls mouvements dans la surface unie du « simili ».

COUVENT A GHELUWE

La photographie de l'état ancien reproduite ci-contre nous dispense de toute description. Cette partie du couvent, devant servir d'orphelinat, venait d'être construite avant la guerre; toutes les toitures ainsi que la maçonnerie du pignon, avaient disparu, de même que les gitages, boiseries, etc. La maçonnerie était gravement crevassée à plusieurs endroits, ce qui nous a obligés à démolir certaines parties. La photographie de l'état nouveau permet de bien distinguer la maçonnerie ancienne et nouvelle.

La construction qui nous occupe a changé de destination : d'orphelinat, elle est devenue bâtiment d'école, elle contient notamment les classes du 4^e degré. A l'avant-corps, au rez-de-chaussée, se trouvent les chambres pour institutrices; à l'étage, une classe pour dentellières; celle-ci est éclairée latéralement et par en haut.

Comme l'espace compris dans la toiture, terminée par le large pignon, était parfaitement inutile, nous avons préféré ne pas le reconstruire et en faire le remploi en construisant des planchers en béton armé. L'escalier qui conduit à l'étage, y compris la rampe, sont également en béton armé.

Les anciennes façades étaient conçues en simili style brugeois; l'œuvre restaurée ne garde plus trace de ce caractère, bien que plusieurs trumeaux anciens aient été conservés. Ceux-ci nous ont imposé un parti vertical beaucoup plus fortement accentué qu'il ne l'était à l'ancienne façade.

Le travail a été très bien exécuté par l'entrepreneur L. Verhaeghe, de Lophem.

Huib HOSTE.

DANS LES RÉGIONS DÉVASTÉES
RESTAURATION D'IMMEUBLES ENDOMMAGÉS

PLANCHE I



Immeuble endommagé



Immeuble restauré (1919)

MAISON SITUÉE RUE CONSCIENCE A ROULERS

ARCHITECTE : HUIB. HOSTE



PHOTO DUGUENNE

MAISON SITUÉE RUE VERTE A WERVICQ (1919)

ARCHITECTE : HUIB. HOSTE

INDUSTRIALISME & URBANISME

« Il n'y a pratiquement aucune limite à la somme de richesses susceptibles d'être produites si l'on se décide résolument à mettre en œuvre les méthodes de production scientifique. Dès lors se battre avec des richesses acquises revient à une stérile dépense d'efforts. Ce qui importe c'est la mise au jour de richesses nouvelles qui donnera l'apaisement général en donnant à chacun la part de bien-être à laquelle il a droit. Quand on l'aura partout compris on aura assuré, avec le bonheur général de l'individu, l'équilibre et l'harmonie générale des collectivités. »

Charles MOUREU.

L'importance politique et économique des villes a de tous temps appelé l'attention et la sollicitude des pouvoirs publics sur la nécessité de veiller à leur organisation et sur l'utilité de les embellir.

Charles-Quint prétendait toutefois, nous dit-on, que le pouvoir monarchique ne pouvait s'accommoder du développement des villes.

Il est incontestable cependant qu'il a coïncidé avec les grandes époques de l'esprit humain et il suffit de nommer les villes illustres : Athènes, Rome, Florence, pour en être convaincu.

En France ce fut PARIS qui servit d'exemple aux autres villes et depuis le XVII^e siècle nous assistons au développement constant devenu considérable, de la capitale.

Sous Louis XV on y comptait déjà plus de mille rues qu'il fallait désigner sous des noms lesquels furent inscrits aux extrémités de chacune. Tous les seigneurs et gens riches eurent résidence à Paris ou dans quelque autre grande ville où ils dépensèrent, dit Quesnay, « les revenus des fonds du Royaume ».

Puis les institutions administratives et judiciaires créées depuis 1789 favorisèrent la formation d'un grand nombre de centres d'attraction. Au lieu des 32 circonscriptions territoriales il y eut 86 départements et les 12 ressorts du Parlement se divisèrent entre ceux de 25 Cours d'Appel.

Jusqu'à l'année 1800 aucune ville du monde n'avait atteint le chiffre de 1 million d'habitants et l'on ne comptait en Europe que 21 villes ayant plus de 100,000 habitants. La population globale de ces villes était alors de 4,700,000 habitants, soit le 1/35 de celle du continent.

A notre époque surtout le développement urbain est dû à la concentration industrielle.

Pour s'en convaincre il importe d'examiner l'évolution de l'industrie à travers les âges, car elle est de toute histoire humaine comme nous l'ont déjà enseigné les noms adoptés pour l'histoire des civilisations préhistoriques : âge de pierre, âge du bronze, âge du fer.

D'après quelques données récentes nous pourrons parcourir les étapes de cette évolution.

Ainsi dès l'époque archéologique il existait déjà des embryons de cités industrielles. Il est usuel, en effet, de trouver sur l'emplacement même des dépôts de silex des vestiges importants d'ateliers de taille d'armes et outils. Ceux-ci étaient ensuite distribués dans un rayon étendu.

De même on conçoit que l'exploitation des mines de cuivre, d'étain, et ensuite de fer et le traitement de ces métaux aux âges du bronze et du fer aient donné naissance à des groupements de population.

Mais si comme de nos jours les premiers hommes eurent des préoccupations économiques et même industrielle, c'est l'économie naturelle — agraire même — qui a prédominé.

Il en fut de même dans l'antiquité. Ce sont, en effet, les produits naturels qui furent à la base du commerce d'importation et d'exportation le plus anciennement connu, celui des Grecs et des Phéniciens. Les poteries, elles aussi, donnèrent lieu alors à une vaste exportation, mais ces vases étaient sans doute destinés à recevoir les produits naturels tels que le vin et l'huile.

Les grandes fortunes du temps provinrent surtout des conquêtes pour ne point dire des rapines plutôt que du commerce.

L'Antique Troie n'était peut-être qu'un repaire de pirates postés à l'entrée du détroit de l'Hellespont.

A ces lointaines époques l'industrie n'eut donc qu'un faible développement. Car nous entendons par l'industrie l'appropriation que l'homme fit à son profit des forces animales ou des forces naturelles. Et il se confirme que cette conquête est relativement récente même sur la vie animale.

Une récente et belle étude du commandant Lefebvre-Dessnoettes (1) place l'origine de la période industrielle à la fin du X^e siècle. Hors les ports, qui affirment que les transports par voie maritime étaient les seuls pratiques, et c'est ce qui explique l'importance du bassin méditerranéen aux premiers siècles de l'histoire de la civilisation, rien ne marque l'adaptation satisfaisante de l'animal à la traction; et par suite véhicules et voies terrestres sont peu employés.

(1) La force animale à travers les âges. 1924. Berger Levraut, éditeur.

Jusqu'au X^e siècle, par suite de l'imperfection des systèmes d'attelage des animaux domestiques, on ne put tirer qu'un très faible parti de la force de l'animal, en particulier du cheval. Sur un même véhicule on n'en sut atteler plus de deux de front et aucun en flèche.

C'est à cette époque seulement, au X^e siècle, que l'on apprit à ferrer les pieds des chevaux et des bœufs. Cette dernière circonstance montre à elle seule la médiocrité de l'emploi que l'on avait fait de l'animal pour l'utiliser au transport.

C'est ce que démontre par ailleurs le Code de Théodore publié en 438 à Byzance et qui contient le règlement des postes et des Messageries impériales. Ce règlement fixe et limite les poids des chargements des véhicules et attelages. Ce poids variait de 66 kilos pour les voitures légères à 492 kilos pour les voitures de trait les plus lourdement chargées.

D'après les expériences directes de l'auteur, ces limites de chargement correspondent bien exactement aux charges que peuvent transporter de nos jours des chevaux attelés à l'antique et ces charges sont infimes à côté de la normale actuelle.

Cet état de choses s'est maintenu pendant de longs siècles. Et les routes romaines, si solidement construites cependant, n'eurent jamais à satisfaire qu'un trafic relativement léger.

Nous voyons quelles conséquences peuvent être tirées de ces observations au point de vue social. Comme il était pratiquement impossible d'approvisionner en produits les établissements industriels de toute sorte et de toute importance, voire même les moulins qui eussent pu être actionnés par la force hydraulique, tout le travail industriel, y compris la mouture du blé devait être fait à bras d'hommes.

Les transports pondéreux ne pouvaient être faits plus économiquement et avec plus de facilité que par les hommes.

C'est ce qui explique le développement immense de l'esclavage jusqu'à l'invention des moyens plus parfaits susceptibles de capter la force des animaux domestiques.

Plus un peuple était civilisé et avait des besoins organisés, plus il avait d'esclaves et plus le sort de ceux-ci était rigoureux.

C'est donc à l'invention moderne du système d'attelage et du ferrage à clous qu'est due la conquête véritable de la force motrice animale. C'est à cette époque que paraissent les premiers établissements industriels : moulins à eau, forges, scieries, usine. Ajoutons que cet événement porte avec lui le fait le plus marquant de l'émancipation humaine.

C'est du moins ce qu'affirme le commandant Lefebvre des Nouettes déclarant que le X^e siècle fut le début d'une époque où le mouvement social prit en Europe une force considérable.

L'extinction de l'esclavage, jusqu'alors attribuée trop exclusivement à des facteurs moraux, correspond bien à l'apparition de moyens mécaniques ou animaux soulageant la condition humaine.

Comme de nos jours, les villes à cette époque sont des lieux de marchés ou d'échange, fréquentés par des marchands, souvent des aventuriers, qui vont de ville en ville offrir leur marchandise. Les routes étant peu sûres ils se groupent en gildes ou hances, achetant et vendant en commun, partageant entre eux les bénéfices. C'est l'aurore du capitalisme et de cette époque date la lettre de foire et la lettre de change, premiers instruments de crédit.

C'est au XIII^e siècle seulement qu'apparaît l'industrie dans les villes des Pays-Bas et de l'Italie. Elle est surtout consacrée à la draperie, mais son développement est vite entravé par une réglementation étroite émanée du pouvoir municipal dont les artisans parvinrent alors à s'emparer.

Les découvertes maritimes donnent alors un nouvel essor à ce mouvement et de grands centres nouveaux naissent : Lisbonne et Anvers. De même la formation des grands Etats et le développement de l'esprit d'individualisme montrent que la Renaissance marque jusque dans l'esprit commercial une réelle expansion.

Au XVII^e siècle le commerce maritime fait de grands progrès en Angleterre, aux Pays-Bas et en Espagne, la Compagnie Hollandaise des Indes et les Compagnies de commerce créées par Colbert.

L'action de ce grand ministre fut incomparable dans le domaine que nous étudions.

Au point de vue matériel, la ruine était partout, la misère régnait chez les paysans du fait de la famine, de la peste, de la guerre, car les soldats vivaient sur le pays; le clergé et la noblesse n'étaient pas mieux lotis, le roi lui-même avait à peine de quoi garnir ses tables.

C'était partout le désordre.

Pour y remédier, il fallait réorganiser les services publics, assurer le relèvement du commerce et de l'industrie, procurer du travail.

Colbert, qui était un homme nouveau, y employa une méthode

minutieuse et conscientieuse. Il avait toujours devant les yeux la carte économique du monde, c'est-à-dire de l'Espagne, du Portugal, de la Hollande et de l'Angleterre, pays colonisateurs. Estimant que la richesse de ces pays provient de leurs colonies et des produits qu'ils en tirent, il aura comme souci principal de créer à la France un vaste empire colonial et de l'exploiter.

Il émet plusieurs principes qui ne sont peut-être plus exacts aujourd'hui, mais qui furent unanimement adoptés.

Une même quantité d'or roule en Europe, le pays le plus riche est celui qui en possède le plus : d'où nécessité de gagner de l'or et de le garder précieusement.

Les peuples sont égaux en nombre en Europe et ont une consommation égale à leur production : le chiffre d'affaires d'un pays ne peut être augmenté que par des découvertes nouvelles, ce qui semble impossible. 20,000 vaisseaux suffisent pour faire le commerce mondial : il faut donc en prendre le plus possible aux ennemis ou en couler pour augmenter le nombre des siens.

Enfin la France est l'un des pays les plus riches du monde, il faut l'exploiter, et Colbert émet cette idée neuve que le roi ne doit pas être seulement un guerrier, mais encore un commerçant et un marchand.

La tâche de Colbert était lourde. Les finances étaient mises au pillage, les domaines inexploités, les impôts mal répartis. Colbert cherche à y remédier au moyen des chambres ardentes de justice et d'autres procédés pas toujours recommandables. Enfin il réorganise la comptabilité et pour la première fois la France a un budget. Enfin il fait tout ce qu'il peut pour réformer la perception des impôts, puis il confisque les finances municipales qui marchaient aussi mal et incorpore les budgets municipaux dans le budget général.

La France étant un pays agricole, il s'occupe d'améliorer le sort des paysans et de mettre le sol en valeur. La misère reste cependant grande, et Colbert demeure impopulaire parce qu'il ne parvient pas à assurer la libre circulation des grains, ce qui du reste était extrêmement difficile.

Il voulut réglementer l'industrie, la soumettre à l'autorité royale, afin que la France put se passer de l'étranger; il créa des manufactures royales qui firent une concurrence effroyable aux petits métiers.

La partie la plus belle de son administration est celle qui concerne le commerce : routes, canaux, suppression des péages, essai d'unification des poids et mesures; et partout les colonies : il dessine l'empire colonial qui est à réaliser pour que la France reste indépendante; il fonde des compagnies de commerce qui se sont résorbées bien après lui ou se sont transformées.

De plus en France la création du réseau routier contribue à la transformation économique du pays. A ce moment le mot *Commerce* désigne aussi bien l'industrie que le commerce proprement dit et les théories régnantes des physiocrates proclament que toute richesse vient de la terre.

Jusqu'au XIX^e siècle se groupaient autour du patron, sorte d'ouvrier supérieur, en des ateliers urbains et ruraux, quelques ouvriers et apprentis dûment protégés ou assujettis les uns et les autres à la législation des corporations.

A côté de ces établissements, dont beaucoup ne dépassaient pas le cercle de la famille, la grande industrie commençait à naître. C'est là ce qu'on appelle « l'ère des fabriques ».

Il y en avait de deux sortes, les fabriques royales gérées directement par l'Etat et des établissements particuliers auxquels l'Etat, par lettres patentes, avait concédé un monopole.

A cette époque l'industrie lyonnaise de la soierie, qui conserve encore ce nom de « fabrique » dans le langage populaire local, comprenait 65,000 ouvriers. Le Creusot était une usine modèle et les forges de Basse-Alsace comptaient quelques centaines d'ouvriers.

Déjà la concentration s'imposait dans certaines industries, celles du drap notamment, à cause de la complexité et du nombre des opérations successives.

On conçoit l'intérêt qu'il y a alors à grouper les fabrications sous le même toit pour en surveiller les phases et supprimer les transports. Il en résulte aussi des facilités pour la surveillance et la coordination des opérations.

Dès la fin du XVIII^e siècle cette concentration est achevée à Sedan, Reims, Rouen, Elboeuf, Louviers, etc.

Vers cette époque également l'industrie de l'impression sur toile a elle aussi une grande importance et la société Oberkampf, au capital de 9 millions, voit ses bénéfices atteindre en 1792, 1,581,000 livres.

Cependant l'industrie mécanique ne commence à fonctionner qu'en 1797. Le machinisme s'introduit ensuite, d'abord dans le moulinage de la soie puis dans l'industrie du coton.

Pour la fonte c'est la substitution du coke au bois qui a opéré cette transformation et a déterminé la création de grandes usines, telles le Creusot.

C'est au début du XIX^e siècle seulement que l'industrie se concentre dans les villes et qu'apparaît le patron industriel. C'est vers cette époque

également que le mot « industrialisme », semble-t-il dû à saint Simon, entre dans le vocabulaire.

Il faut passer à la chute du premier Empire pour constater un rétablissement de la situation industrielle fort amoindrie par les événements de la Révolution et par la conscription continue de tous les hommes valides qu'avaient exigé les guerres impériales.

Aussi en 1814 la machine à vapeur restait à peu près inconnue en France et en 1816 on en comptait 1,500.

En 1825 le premier métier mécanique était introduit chez nous en même temps que d'autres très grands progrès techniques se manifestent dans la métallurgie.

Ensuite la machine à vapeur appela le groupement de la main-d'œuvre dans son voisinage immédiat. On ne connaissait, en effet, d'autre mode de transmission que celle par poulies et courroies dont le champ d'action était limité.

Ceci conduit à constater que le prix de revient de l'unité de force diminuait à mesure que s'accroissait la puissance des machines génératrices. D'où la tendance nouvelle à les construire de plus en plus puissantes ainsi que la nécessité de concentrer le mécanisme de fabrication et la main-d'œuvre en des ateliers de plus en plus importants. Puis les industries annexes se groupèrent ensuite auprès de l'usine principale.

C'est cet essor industriel, cette concentration des moyens de production due en grande partie à l'apparition de la machine, qui engendra à son tour le développement urbain.

De ce fait, en effet, la population des villes françaises passa de 15 0/0 du total à 25 0/0 en 1845.

Puis cette même machine à vapeur fut alors adaptée aux transports. Ce fut la cause d'accroissement de la population urbaine la plus remarquable qu'il s'agit des transports en chemin de fer ou de la navigation maritime. C'est au point qu'on a pu dire que le subit rayonnement de moyens de transports faciles mit, dans l'ordre économique, la circulation des richesses au-dessus de la production même de ces richesses. Parallèlement le réseau des routes secondaires fut développé.

Jusqu'alors, en effet, les voies de terre, que ce furent les voies romaines ou bien les routes royales, n'avaient guère servi que d'instrument de haute police et de domination politique. L'accès en était souvent difficile et même

impossible le réseau routier étant inexistant ou en fort mauvais état, et cela entraîna jusqu'alors les échanges de grande importance. Là où ce fut possible ces échanges durent emprunter la voie maritime ou la voie fluviale.

L'avènement des chemins de fer fut l'origine de l'immense développement des échanges économiques sur le continent.

Comme instrument politique et d'échange de la pensée le télégraphe a supplanté tout autre mode. C'est comme si la terre avait été soudainement dotée d'un système nerveux. Malgré leur importance à cet égard les autres modes de transport sont considérés avant tout comme instrument d'échange économique.

La première ligne de chemin de fer construite en France fut celle de Lyon à Saint-Etienne terminée en 1832. Ensuite vint celle de Paris à Saint-Germain inaugurée en 1837.

A partir de 1842, date des premières conventions avec les compagnies, une énorme activité fut donnée à la construction et l'équipement des voies ferrées.

Plus tard le mouvement ne fit que s'accentuer car le déracinement des ruraux nécessité par les travaux de construction des lignes de chemin de fer, s'accrut des besoins mêmes de l'industrie employée à ces constructions et des facilités de transport déjà survenues.

L'impulsion fut donc soudaine puisque impérieuse. Mais il est certain que tout n'alla pas sans heurts, car l'industrie, peu organisée à ses débuts, n'avait pas résolu les multiples problèmes qui apparurent bientôt dans toute leur ampleur : crédits, débouchés, stabilité.

Elle dut pénétrer ces problèmes nouveaux, trouver du crédit, des débouchés, assurer la régularité de son activité et parer aux crises de chômage.

Les problèmes de l'organisation du travail qui se traduisent actuellement par une recherche constante de l'amélioration du sort de l'ouvrier ne pouvaient pas encore être entrevus.

Cela d'autant plus que les doctrines économiques alors régnantes étaient opposées à toute intervention de l'Etat : chacun était libre, le patron comme l'ouvrier, mais en fait le travailleur isolé, privé du droit de coalition et même d'association n'avait qu'une position bien inférieure à celle de l'employeur. Ce qui a fait dire de lui qu'il était « à la fois souverain et misérable ».

DANS LES RÉGIONS DÉVASTÉES
RESTAURATION D'IMMEUBLES ENDOMMAGÉS

PLANCHE III



CHEMINÉE D'UNE DES MAISONS DE LA PLANCHE II

ARCHITECTE : HUIB, HOSTE



Couvent à Gheluwe

ETAT D'AVANT GUERRE

(VOIR A LA PLANCHE IV L'ÉTAT ACTUEL APRÈS RESTAURATION)

REVUE : LA CITÉ

DANS LES RÉGIONS DÉVASTÉES
RESTAURATION D'IMMEUBLES ENDOMMAGÉS

PLANCHE IV



COUVENT A GHELUWE (1919)

ARCHITECTE HUB. HOSTE

(VOIR A LA PLANCHE III L'ÉTAT D'AVANT GUERRE)

Par le libre jeu de la concurrence les salaires décroissaient sans cesse.

« A partir de 1814, dit M. Pinot, la baisse des salaires est un phénomène constant et progressif pendant toute la Restauration et la Monarchie de Juillet... On admet que de 1822 à 1830 les salaires ont baissé en moyenne de 22 0/0 et de 1830 à 1848 de moitié pour certaines industries, surtout les industries textiles. Cette baisse des salaires coïncidait encore avec une hausse des denrées de première nécessité, en moyenne de 60 0/0 de 1822 à 1830. »

En de telles conjonctures l'industriel pour réduire son prix de revient, accroissait la durée de la journée de travail indéfiniment en sorte qu'en 1840 elle atteignait à Lyon 15 à 16 heures. L'exploitation du travail des femmes et des enfants fut extrême.

A Lille, en 1828, sur 224,300 ouvriers, 163,000 étaient inscrits au bureau de bienfaisance. Aussi peut-on dire que le paupérisme caractérise l'histoire du travail industriel en cette première moitié du XIX^e siècle. C'est au point qu'en 1840 on constate que 140,000 enfants furent abandonnés. Telles sont les premières manifestations de la vie industrielle, c'est-à-dire urbaine.

Cette situation ne manqua pas alors d'attirer l'attention de quelques cerveaux généreux et chimériques qui se consacrèrent à étudier la situation et à y chercher des remèdes.

Dans ce nombre nous voyons des économistes et des littérateurs tels Saint-Simon, Fourier, Considérant, Pierre Leroux et Louis Blanc. Leurs propositions étaient certes utopiques. Néanmoins la situation se montrait telle que leurs plans, envisageant la refonte de la société sur de nouvelles formules passionnèrent alors l'opinion publique.

L'industrie, localisée le plus généralement dans les villes, y apportait donc des problèmes constants. Et l'application de la traction mécanique aux transports vint poser le problème dans toute son ampleur.

Le rapide accroissement de population urbaine correspondant au développement industriel ne s'est donc pas opéré sans quelque confusion, et en même temps à l'encontre des théories économiques admises.

Il n'a pas fallu moins que l'élan irrésistible du développement humain moderne pour briser le cercle où Malthus avait prétendu enfermer l'humanité en niant la possibilité d'un accroissement proportionnel des moyens de subsister. Cette théorie est en elle-même assez insoutenable, bien que classique pendant près d'un siècle, car l'homme peut produire sensiblement plus

qu'il ne consomme. La création même du capital qui n'est autre que l'accumulation des plus-values du travail en est la démonstration.

Une nation industrielle ne se contente pas d'ailleurs des vivres que son propre sol peut produire. Elle exige ceux que les profits de son travail lui permettent de tirer du vaste monde grâce à la facilité des transports modernes.

Ainsi les profits commerciaux de l'Angleterre lui permettent, grâce à sa puissante marine de commerce, de faire appel aux produits exotiques pour assurer sa consommation intérieure. Cette situation considérée comme défavorable et même précaire en cas de crise industrielle n'empêche pas l'Angleterre de rester un des pays du monde les plus prospère.

Quant à la France il peut de même sembler indifférent que nous achetions du blé aux Etats-Unis pour compléter notre production. Cela est même conforme au principe de la différenciation des productions, d'après les aptitudes propres à chaque pays. Il nous serait donc loisible d'échanger ce blé contre des soieries ouvrées qui laissent à notre production un plus large profit.

Mais la tradition française continue de s'inspirer des physiocrates et des principes de l'économie rurale. Aussi nombre de bons esprits jugent que pour nous la solution doit être d'équilibre : L'agriculture et l'industrie doivent donc rester complémentaires l'une de l'autre comme deux piliers séculaires soutenant le portique de notre production.

Il est donc souhaitable que notre production agricole soit non seulement suffisante, mais plutôt en excédent, de manière à permettre l'exportation chez les nations industrielles qui nous environnent et d'améliorer les conditions de la vie en France même par la double action résultant sur les produits et sur la monnaie. Ainsi équilibré le pays aurait moins à redouter des crises économiques industrielles plus ou moins périodiques restées jusqu'à présent inévitables. Si l'on remarque de plus qu'en temps de guerre la France n'est pas maîtresse de ses transports maritimes, c'est donc pour elle une nécessité vitale de satisfaire à ses besoins en vivres.

Cette raison de sécurité pousse notre sagesse à s'incliner sans hésitation devant ce principe raisonnable d'équilibre.

Pour atteindre ce résultat il suffirait que l'hygiène publique fut telle que l'accroissement de population des villes restât compensé par les différences bénéficiaires entre leur natalité et leur mortalité. Ainsi les villes n'auraient pas à faire un si large appel à la population rurale.

Il est certain que dans l'état actuel de la science ce résultat pourrait être atteint.

En France la progression de la population eut lieu jusque vers 1870 sans

qu'on put constater une décroissance marquée des villes et des campagnes. C'est seulement à partir de cette époque malgré les progrès marqués de l'hygiène publique due à l'application des découvertes de Pasteur, que le phénomène s'est opéré numériquement en faveur des villes et au détriment des campagnes.

Cependant la marge de réduction de la mortalité est de plus en plus réduite à partir d'un certain âge. A cet égard la limite semble se tenir actuellement à un coefficient annuel de 12 à 13 0/00. Constatons toutefois que nous sommes dans cette voie à l'aurore des progrès permis par l'application des progrès continus dus aux découvertes scientifiques.

La production industrielle ou même agricole d'un pays, tendant à un accroissement continu peut arriver à dépasser les besoins de ce propre pays. L'excédent doit donc être écoulé dans les pays voisins.

De là une menace pour les industries similaires concurrencées en ce pays. Il est légitime que celui-ci de même que les colonies du pays exportateur protègent leur production. Dans ce but on a tout d'abord recours à des droits de douane protecteurs qui, jusqu'à un point donné, opposent une barrière efficace.

Au delà il n'y a plus d'autre moyen que le canon pour forcer les frontières afin de vendre ou de s'approprier les produits auxquels l'industrie a donné une valeur accrue.

Ainsi tout pays qui accroît sa natalité ou simplement sa production au delà de ses propres débouchés est entraîné dans la bataille. Il en est de même de tout pays qui veut protéger sa production.

C'est cet état de production libre régenté finalement par la force qui est dénoncé par les écoles socialistes et révolutionnaires sous le nom de « capitalisme ».

A ce régime de liberté, dit-on, le triomphe des forts sur les faibles est assuré. C'est pourquoi d'aucuns prétendent vouloir substituer à cet état un régime contrôlé en vue de l'adaptation de la production aux besoins.

La solution de cette équation suppose l'unité économique du monde vers lequel, dit-on, tend naturellement l'industrialisme avec spécialisation de chaque pays dans la production la plus adéquate, mais il en résulte l'accaparement : l'Angleterre accapare le caoutchouc, le Brésil accapare le café, les Etats-Unis le coton et chacun pratique la restriction et la hausse au détriment du voisin.

Il existe une mystique plus ou moins consciente de l'industrialisme. Qu'est-ce, en effet, que la colonisation? C'est la conquête de nouveaux marchés et de nouvelles sources de production. Des individus, des peuples même pensent donc qu'il y a un devoir social, en même temps qu'un intérêt, à étendre aux habitants de toute la planète les bienfaits de ce que nous appelons la civilisation.

Des soldats, des prêtres, des isolés se sont dévoués à cette propagande et nous savons que certains philosophes appartenant aux peuples assujettis sont loin de penser que les colonisateurs ne leur ont apporté que des bienfaits.

Il est puéril de se demander si les relations de peuple à peuple deviendront plus normales lorsque l'industrie de chacun d'eux se suffira à elle-même, puisque c'est là une tendance à la suppression de ces relations et évidemment de tout frottement.

Peut-on dire que dans ce sens une évolution se produit puisque précisément la principale cause du chômage en Grande-Bretagne c'est l'énorme augmentation de la production?

(A suivre.)

Pierre BOURDEIX,
architecte à Reims.

LE PRESENT NUMERO RENFERME 4 PLANCHES HORS TEXTE.

L'Office du Logement a conservé ses prérogatives.

Mais son activité s'est ralentie.

Dans un avenir assez proche, on prévoit sa disparition.

La crise étant passée, la liberté peut être rendue.

(« Le Quotidien », 26-7-1926.)

Il n'est pas indifférent pour nous, architectes ou urbanistes, de noter ce « sens de la discipline » — qui est à la base du succès de l'entreprise hambourgeoise — et qui s'apparente fort bien au progrès esthétique et technique que nous recherchons avidement. Opposons-lui, par exemple, insouciance ou « conservateurisme » — individualisme aussi — qui font la faillite des écoles reconstruites en France.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur un tel contraste, en mettant en regard — soit même au seul point de vue « urbain » — les expositions récentes de Paris (1925) et de Düsseldorf (1926).

LES ECOLES DES REGIONS LIBEREEES SONT RECONSTRUITES AVEC LEN- TEUR ET SANS SOUCI D'HYGIENE NI DE CONFORT.

Dimanche on inaugurait, dans l'Oise dévastée, dix écoles reconstruites.

La guerre s'étant terminée le 11 novembre 1918, il a donc fallu attendre huit années pour voir s'élever, avec une complacéité des maçons, des architectes et des détenteurs de « dommages », les temples de l'enseignement primaire.

Evidemment, il a fallu moins de temps pour « relever » les salons du bistro.

Enfin, ces dix écoles neuves, c'est, comme dit l'autre, un commencement.

Nous ajouterons que c'est une sorte d'augure, ou quelque chose comme un symbole.

Certes, il y a encore, dans l'Oise et ailleurs, des écoles — baraquements en pla-

cage et carton; mais la sagesse populaire dit: « Tout vient à point à qui sait attendre. »

Or, pour la patience, les maîtres de la République savent donner l'exemple.

Puisqu'on a réfléchi huit ans avant de les tirer des ruines, vous penserez avec moi que ces écoles nouveau-nées doivent être des écoles modernes, dans le genre de celle qu'on a pu voir, l'été dernier, aux Arts Décoratifs.

N'en croyez rien.

Les fermes rebâties l'ont été avec des améliorations importantes.

Tel qui possédait une chaumière de terre battue a fait construire, avec le prix de son taudis émiétté, une fort belle demeure pastorale où le bois verni, le marbre et les verrières tiennent une place toute bourgeoise.

Ce n'est pas moi qui me plaindrai de ce progrès villageois, encore que les méchants disent, par là-bas, que l'Etat a ruiné la communauté en payant cent mille francs ce qui en valait cinq mille.

Mais, n'est-ce pas, s'il fallait écouter les mécontents!...

En tout cas je dois vous apprendre que les écoles nouvelles ressemblent tout à fait à de vieilles écoles. Elles n'ont de neuf que leurs pierres, leurs toits et leurs volets.

J'ai donc fait, derrière M. le préfet et M. l'inspecteur d'Académie, la tournée d'inauguration.

A Connectaucourt nous avons trouvé une école qui aurait pu porter en chiffres, sur son pignon, 1885 au lieu de 1926.

A Thiescourt il y a une cour grande comme un terrain de football. C'est toujours cela. D'ailleurs, l'aspect extérieur de l'école est aimable et il y a une belle vue du dernier étage.

Mais c'est tout ce qu'on peut y vanter.

L'intérieur est garni de ce mobilier scolaire qui date de Jules Ferry. On ne nous fit point voir les installations sanitaires — et pour cause.

A Dives, à Lagny, rien ne requiert particu-

lièrement mes regards avides de trouver quelque nouveauté imitée des Suisses, des Anglais ou des Allemands, par exemple l'eau courante, la pergola fleurie, la salle de douches et les water-closets perfectionnés.

Je n'ose parler des meubles... Nous en avons vraisemblablement encore tout un stock à écouler avant que nos enfants aient droit à des sièges confortables et à des tables qui ne les rendront pas bossus.

Cependant à Candor nous eûmes une surprise.

Le maître de céans montra fièrement des lavabos installés, sur ses indications, et surmontés de robinets qui ne sont point au ré-

gime sec. Une chasse d'eau jouait dans les « commodités ».

La classe unique était décorée par des éducateurs de goût : les fleurs n'y étaient point en papier, les reproductions d'œuvres d'art sur les murs étaient choisies parmi celles qui peuvent apporter à des âmes neuves et rustiques la révélation du beau...

Une salle des fêtes permet aux gens du village, éloignés de la ville de trois lieues, de se réunir pour des séances récréatives et même pour « voir le cinéma ».

Naturellement l'instituteur — un mutilé de guerre — s'occupe de tout, embrasse tout, fait répéter les « artistes » et tourne la manivelle aux films.

(« Le Quotidien », 29 juillet 1926.)

A V I S I M P O R T A N T

EN VUE D'EVITER DES RETARDS ET DES FRAIS INUTILES, NOUS SERIONS RECONNAISSANTS A NOS ABONNES DE VERSER A NOTRE COMPTE CHEQUE-POSTAL N° 166.21 REVUE « LA CITE », LE MONTANT DE LEUR ABONNEMENT POUR LE 6^e VOLUME DE « LA CITE », SOIT VINGT-CINQ FRANCS. ILS SONT PRIES D'INDIQUER SUR LE BULLETIN DE VERSEMENT LEUR NOM ET ADRESSE COMPLETE.

LES ABONNES ETRANGERS SONT PRIES DE NOUS FAIRE PARVENIR LA SOMME DE 30 FRANCS.

LA 6^e ANNEE DE « LA CITE » COMPRENDRA, COMME LES PRECEDENTES, 12 NUMEROS ABONDAMENT ILLUSTRES.

IL EST OFFERT, A TOUT NOUVEL ABONNE, A TITRE DE PRIME, AU PRIX REDUIT DE DIX FRANCS, UN EXEMPLAIRE DU VOLUME V DE « LA CITE ». CE VOLUME, LUXUEUSEMENT IMPRIME, COMPREND PLUS DE 250 PAGES DE TEXTE ET 80 PLANCHES DE GRAND FORMAT.

ADMINISTRATION DE « LA CITE ».

SUPPLEMENT AU VOLUME VI. NUMERO I DE « LA CITE »

C O N C O U R S

SOCIETE DES NATIONS

Le concours pour le choix d'un projet en vue de la construction d'un Palais de la Société des Nations, à Genève, s'est ouvert le 25 juillet 1926.

Le Jury international, composé de neuf architectes réputés, qui est chargé de l'étude et du classement des projets, adresse aux architectes l'appel suivant :

« Un appel des plus larges est adressé aux architectes afin que cet édifice soit non seulement conçu avec le souci de grouper d'une manière pratique et moderne tous les organismes essentiels qui seront indispensables au fonctionnement de la Société des Nations, mais encore pour que cette conception traduise la haute destination d'un monument qui, par la pureté de son style, l'harmonie de ses lignes, est appelé à symboliser la gloire pacifique du XX^e siècle.

» Le terrain sur lequel ce bâtiment doit être édifié est magnifiquement situé; il comporte, vers la route de Lausanne, une partie culminante d'où il s'étend et s'avance en pente douce par des pelouses et des allées ombragées jusqu'au bord même du lac. A cet endroit, le terrain se développe en une longueur de rives de plus de 400 mètres par un chemin faisant partie de la propriété, chemin qui peut être élargi et qui constitue une admirable promenade en bordure, d'où la vue s'étend jusqu'au Mont-Blanc sur un merveilleux panorama.

» C'est dans ces conditions de grandeur et de beauté qu'il s'agit d'établir le projet du Palais, siège de la Société des Nations.

» Une somme de 165,000 francs suisses est mise à la disposition du Jury, pour être répartie entre les meilleurs projets présentés.

Premier prix, 30,000 fr.; 2^e prix : 25,000 francs et 23,000 francs; 3^e prix : 20,000

francs; 4^e et 5^e prix : 15,000 francs; 6^e et 7^e prix : 5,000.

25,000 francs seront distribués en mentions.

» Le montant total des frais de construction ne devra pas dépasser le chiffre maximum de 13,000,000 de francs suisses.

» Afin de ne pas favoriser les concurrents des pays rapprochés de Genève, les programmes seront expédiés de manière qu'ils arrivent dans tous les pays à peu près à la même date, quelques jours avant le 25 juillet 1926.

» Un exemplaire du programme sera expédié directement à toute personne qui fera la demande, accompagnée de l'envoi de 20 francs suisses (coût du programme et des documents annexes), au Secrétariat Général de la Société des Nations, à Genève ».

D'autre part le Gouvernement belge dispose de quelques exemplaires du programme; le Ministère des Sciences et des Arts en assurera la distribution gratuite aux architectes qui prendraient part au concours.

Rappelons que le Jury est composé de sir Joseph Burnet (Anglais), MM. Berlage (Hollandais), Victor Horta (Belge), Charles Lemaresquier (Français), Karl Moser (Suisse), Muggia (Italien), J. Tengchlem (Suédois), M. Steinhof remplace M. Hoffman (Autrichien), et M. Gata remplace M. Urdapelleta (Espagne).

M. Victor Horta en a été élu président.

GAND. — La Chambre Syndicale des Arts industriels de Gand ouvre une série de concours consacrés aux Arts décoratifs et industriels. Ces concours sont réservés aux arts : du livre, de la verrerie, de la peinture, de la sculpture, de l'orfèvrerie, du métal, de l'ébénisterie, des tissus.

Demander les conditions au secrétariat de la Chambre Syndicale, Gouvernement provincial, à Gand.

CONGRÈS

TROISIÈME CONGRES INTERNATIONAL DES GEOMETRES

La Fédération internationale des géomètres, présidée par notre confrère Roupinsky, à peine organisée, témoigne de sa vitalité. Du 15 au 18 octobre prochain, se tiendra, à Paris, sous le patronage de l'Institut international de coopération intellectuelle (Société des Nations), le 3^e Congrès international de Géomètres.

Le comité d'organisation, sous la présidence de M. Peltier, Président de l'Union des Géomètres-Experts français et dont le Secrétaire général est le colonel Butault, a obtenu le concours du Ministère des Affaires Etrangères français.

Plusieurs gouvernements et notamment le gouvernement belge seront officiellement représentés à ces assises professionnelles. Le programme des questions, qui seront traitées, embrasse toute la technique foncière et professionnelle.

Les questions suivantes seront examinées par quatre commissions qui en feront rapport :

1^o Unification des conventions techniques de la profession;

2^o Perfectionnement des méthodes et instruments de la mensuration;

3^o Le géomètre et la propriété immobilière;

4^o Les tendances dans l'organisation légale et l'enseignement de la profession.

Il y aura en outre une exposition intéressante de plans et d'instruments.

L'adhésion est fixée à 60 francs; cette souscription donne droit à la carte d'adhérent qui permet de suivre tous les débats, visiter l'exposition de plans, etc.; elle assure également les publications du Congrès.

Des visites en autocar, réceptions et banquet sont organisés à l'occasion du Congrès; pour lesquelles il sera perçu une redevance de 10 francs français par personne.

Un programme détaillé provisoire des réunions et des diverses manifestations projetées, programme qui a été complété pour la délégation belge en vue de l'organisation du voyage à prix forfaitaire, peut être obtenu en s'adressant au président du Comité de la Participation belge, M. Albert Cranshoff, rue Gachard, 56, à Bruxelles.

Ce Comité insiste auprès de tous les confrères afin qu'ils adressent, dûment rempli, leur bulletin d'adhésion au Congrès avec le droit d'inscription de 60 francs.



TAPIS D'ART DE SAEDELEER & C^{ie}

Agrémentez vos intérieurs modernes
d'un

Tapis De Saedeleer

Vous aurez le choix entre un Tytgat, un Van Huffel, un van de Woestyne, un de Saedeleer, un Chagall, un Jepers, un Van den Berghe, un Lhote, un Sluyters, un Zadkine, un Haesaerts, un Puvrez, un Leplae, un Alix, un Masereel, un Dudok, un Favory, un Boulez, un Laboureur, un Foujita, un P.-G. Van Hecke, un Spilliaert, un Peeters, un Vaminck, etc.

Vous posséderez un objet d'art numéroté et signé, édité à exemplaires limités.

LES PRIX : CEUX DES TAPIS COURANTS

LE STUDIO " DE SAEDELEER ", à Etichove - lez - Audenarde, Belgique



EXPOSITIONS

L'EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE BRUXELLES. L'INSTALLATION DE LA COMMISSION DES BEAUX-ARTS

Dans une réunion, qui s'est tenue à l'hôtel de ville le 11 juin dernier, M. Max, bourgmestre de Bruxelles, a procédé à l'installation de la Commission des Beaux-Arts de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles.

Cette Commission sera placée sous la présidence de M. Paul Lambotte, directeur au Ministère des Sciences et des Arts, et aura pour secrétaire M. Fonck, secrétaire du Comité exécutif.

L'assemblée, qui était très nombreuse et à laquelle assistait M. Masion, directeur général de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles, a pris les résolutions suivantes :

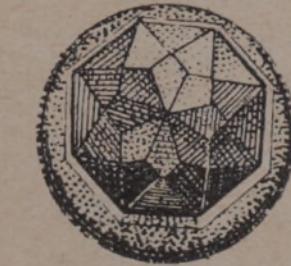
La Commission sera divisée en quatre sections :

I. — **Architecture.** Vice-président: M. Joseph Van Neck.

Membres : Georges Baltus, Paul Bonduelle, Albert Ciamberlani, Jean-Baptiste Dewin, Paul Dubois, Victor Horta, Paul Jasper, Henry Lacoste, François Malfait, Antoine Pompe, Adolphe Puissant, Oscar Van de Voorde, J. Vierin.

II. — **Arts décoratifs.** Vice-président : MM. Philippe Wolfers; présidents de groupes : a) le mobilier, Jos. Decoene; b) la parure, Raymond Vaxelaire; c) les arts du théâtre, de la rue et des jardins, Jules Buysse; d) l'enseignement des métiers à caractère d'art, Marius Renard; membres, Mlle H. Bosché, MM. Jules Berchmans, Pol Berger, Dom-Sébastien Braun, Albert Callewaert, Adolphe Crespin, Jean de Ligne, Jules De Praetere, Emile Fabry, G. Hobe, C. Montald, Charles Samuel, Jos. Smolderen, Louis Titz, Henry Vande Velde, Albert Van Huffel, G. Verbanck, François Alexandre, Robert Altenloh, Emile Bernheim, Gustave Blondel, Bracquenue, Maurice Fraipont, Eugène Paulus, Georges Peters-Lacroix, G. Rosel, Herman Teirlinck, Jacques Vandeborgh.

III. — **Exposition du centenaire de l'art belge 1830-1930.** Vice-président : MM. Fie-



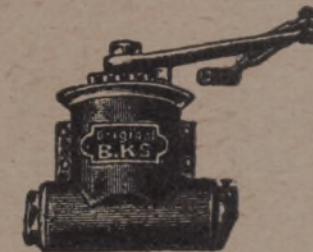
A LA BECHE D'OR

29, RUE DE LA LYS, COURTRAI

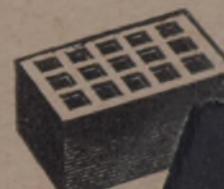
— QUINCAILLERIE — — SERRURERIE —

— BRONZES ET CUIVRERIES DE BATIMENTS —

IMMENSE CHOIX



IMMENSE CHOIX



ren Devaert; membres, Charles Bernard, G. C. roly, Cornette, Arthur De Rudder, Rodolphe De Saegher, Léon Frédéric, Olympe Gilbart, Ryelandt, Lucien Solvay, G.-M. Stevens, Maurice Sulzberger, Van Zype, Jacques Verreyt.

X

IV. — Salon international des beaux-arts. Vice-président, MM. Is. Opsomer; membres, Alfred Bastien, Anto Carte, Frans Huygelen, Lucien Jottrand, Jean Laudy, Paul Mathieu, Auguste Oleffe, Pierre Paulus, A. Rassenfosse, Louis Reckelbus, Victor Rousseau, baron René Steens, Gustave Van de Woestyne.

A la première section seront soumis les projets de construction présentés par des particuliers, tels notamment les pavillons, restaurants, édifices divers que des tiers ou des groupements solliciteront de pouvoir construire pour des expositions spéciales ou des exploitations.

La Section donnera son avis sur le caractère architectural de ces projets, leur groupement et les emplacements à leur réservé.

La seconde section sera consultée sur les questions d'art décoratif et d'art appliqué autres que les questions d'architecture proprement dites.

Elle s'occupera de l'organisation du compartiment des arts décoratifs modernes et d'une exposition spéciale de tout ce qui se rattache à l'habitation.

La troisième section organisera en 1930 l'Exposition rétrospective de l'Art belge où seront réunis les chefs-d'œuvre des artistes ayant illustré le pays depuis la proclamation de son indépendance.

Une part sera faite aux arts décoratifs dans le cadre de cette exposition.

La quatrième section s'occupera de l'organisation pour 1935 d'un Salon international des beaux-arts, sous le patronage et vis-à-vis du concours du gouvernement.

Des questions sont ouvertes pour laquelle de 10 francs.
GEOMETRE. — Des exa-

mens de seconde épreuve pour l'octroi du grade légal de géomètre-arpenteur, auront lieu à Bruxelles, à l'Ecole Industrielle, dans la seconde quinzaine de septembre.

A cette épreuve pourront participer, outre les candidats géomètres qui ont réussi la première épreuve en avril dernier, les jeunes gens porteurs du diplôme d'études moyennes du degré supérieur (section scientifique).

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat de la Commission d'Examen des Géomètres, 22, rue du Chêne, à Bruxelles.

MADAME
HULPIAU-VAN WTBERGHE
Courtrai
1 Quai de la Digue
Manufacture de tapis
de Smyrne

Le point noué

Tapisseries. Gobelins
Coussins & Abat-jours
Tous genres de dessins
sur demande

Téléphone
n° 742



PRIX DE L'ABONNEMENT A LA SIXEME ANNEE DE « LA CITE »	Belgique Etranger Francs Belges	25.00 30.00
--	------------------------------------	-------------

Tout nouvel abonné peut obtenir, à titre de prime :

a) <i>La 5^e année de « La Cité », au prix réduit de</i>	10.00	12.50
<i>Les 3^e et 4^e années de « La Cité », au prix réduit de</i>	5.00	7.50
(Le prix en librairie est de 10 francs Belgique, 15 francs étranger).		
b) <i>Le Cœur de la Ville de Bruxelles, par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gurlitt sur la « Conservation du cœur d'anciennes villes ». Une brochure de 24 pages. (Prix en librairie : 2 francs.)</i>		gratuit
c) <i>L'Abbaye de la Cambre, par G. des Marez. (Prix en librairie : fr. 1.50).</i>		gratuit
d) <i>Paul Hankar (1859-1901), par Ch. Conrardy, et Raym. Thibaut. Une brochure illustrée. Prix en librairie : 3 francs.</i>		gratuit

Editions " TEKHNE "

<i>LA CITE. Première année. (Rare.)</i>	fr. 20.—
<i>Deuxième année. (Rare.)</i>	fr. 10.—
<i>L'Art et la Société, par H.-P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue « Art et Technique » (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés</i>	fr. 20.—
<i>Matériaux de substitution dans la construction de maisons, par J. Seroen, architecte. Une brochure illustrée</i>	fr. 2.—
<i>L'habitation coloniale Sa construction au Congo Belge, par Gast. Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée</i>	fr. 3.—
<i>Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail, par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée</i>	fr. 1.—
<i>L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque, par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste</i>	fr.
<i>LA REVUE « TEKHNE » Collection complète de la 2^{me} année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés</i>	fr.

Pour s'abonner à « La Cité » ou obtenir des livres, de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au compte chèques postaux n° 166.21 Revue « La Cité » due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre, nom et adresse du souscripteur.

Établissements F. BIVORT, M. CORNET & C°
11, rue Fossé aux Loups

• •

BRUXELLES

BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES

Ingénieurs Conseils

Appareils de levage et de manutention — Ponts roulants — Ascenseurs —
Montes-charges — Mono-rails — Élévateurs — Câbles transporteurs aériens

CRICS ET VÉRINS

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES — PONTS — CHARPENTES — PYLONES

202

Tuileries et briqueteries du "PROGRÈS",
Société anonyme — à Hennuyères (Belg.)



PLANCHERS transportables
en briques creuses armées
CHEMINÉES DE FUMÉE ET DE VENTILATION
A CONDUITS SIMPLES ET MULTIPLES (Système Breveté)
BETON - Poutres - Charpentes

305

PHOTOGRAPHIE
ARCHITECTURE
ŒUVRES D'ART

Des
quel sont o
lames so
pour le
de 10 francs

YENNE

SUPPLEMENT ACCLE

366

8

334

HENAUX FRÈRES
ROULERS

QUAI DU CANAL, Téléphone 318.

DALLES « PORPHYRITE » de 300 × 300
sur toutes épaisseurs.

Dalles « Porphyrite » qualité Etat, répondant
aux exigences des cahiers des charges de
l'Etat.

Dalles « Porphyrite », qualité Trottoir.

Dalles rouges pour Tennis.

PIERRE BLANCHE D'EUVILLE MOULUE
POUR SIMILI.

306